



N° 63 - Mars 2014

BULLETIN D'INFORMATION

Sommaire

Nouvelles des MMA	Page 2
Rendements contrats vie Covéa récompensée Contrôle de l'irlandais MIC Covéa déménagement	
Nouvelles des MMA	Page 3
Chiffre d'affaires de Covéa Infos du Sagamm Édito du président Épineuse	
Espace Conseil	Page 4
Infos diverses	Page 5
La Fondation MMA Accompagnement des personnes âgées	
Infos diverses	Page 6
La téléassistance Nouvelle TVA Ce qui change en 2014	
Infos santé	Page 7
Le vieillissement du cerveau Et les autres organes ? Reconnaître une alerte cardiaque	
Infos patrimoine	Page 8
Aides financières Le phishing Cambriolages en hausse Accords funéraires	
Infos patrimoine	Page 9
Mensualiser ses impôts La retraite des fonctionnaires Les placements en 2013	
Infos diverses	Page 10
Les trucs de grand-mère Qui prévenir en cas de veuvage Directives anticipées	
Chronique économique	Page 11
Infos diverses	Page 12
La réforme des retraites Cumul emploi-retraite Majoration de pensions pour enfants Exposition aux ondes APA et calcul des ressources Pension de réversion	
Dernières nouvelles	Page 13
Accords Macif/Matmut Espace client MMA La situation à Praga	
Chronique de l'au-delà	Page 14
Infos diverses	Page 15
Encaissement des cotisations Avis de recherche	
Nouvelles d'Agar-Azur	Pages 16 à 19
Nouvelles de l'AAAAMMA	Page 20

Croisière sur le Rhône



Rejoignez-nous sur le magnifique bateau de croisière le MS Van Gogh au départ de Lyon le lundi 5 mai 2014

Après le cocktail de bienvenue à bord, nous lèverons l'ancre pour descendre le Rhône majestueux.



Le mardi, arrivée à Avignon où nos guides nous conduiront vers le centre de la cité des Papes par le passage de l'oratoire, la rue Saint Agricole et la place de l'Horloge. Après avoir admiré les façades de l'Hôtel de ville et du théâtre nous arriverons sur la place du Palais, vaste esplanade dominée par les imposantes murailles du palais des Papes que nous visiterons.

De retour au bateau pour une soirée de gala qui restera dans nos mémoires comme ce fut le cas sur le Rhin il y a deux ans.



Le mercredi nous arriverons en Camargue où nous avons prévu un tour panoramique en autocar et vous pourrez admirer au fil des rivières, marais et étangs, les flamands roses, les taureaux et chevaux de Camargue. Un arrêt est prévu aux Saintes-Maries-de-la-Mer lieu de pèlerinage des gitans et véritable capitale de la Camargue.

Nous débarquerons à Martigues vers 16h et nous reviendrons en autocar à Lyon, Aix ou Marseille, au choix.

À l'heure où nous mettons sous presse il reste quelques cabines. N'hésitez plus. Appelez vite le 02 43 27 27 92

Nouvelles des MMA

Rendement contrats vie

MMA vient d'annoncer les taux de rendement 2013 pour ses contrats d'assurance vie. MMA Multisupports et Adif Optimum, les principaux contrats de MMA Vie, affichent des taux compris entre 2,65% et 3,15% nets. En effet, un système de bonus permet notamment aux clients de ces contrats qui disposent d'un encours d'au moins 50 000 euros et comprennent au moins 20% d'unités de compte de bénéficier du taux à 3,15%.

Covéa récompensée

La 13e édition des Trophées du droit, qui regroupe plus de 1 000 professionnels, s'est tenue le 28 novembre 2013 au Pavillon d'Armenonville, à Paris. Cet événement a récompensé MMA, représentée par Alain Curtet, de la direction juridique groupe (MMA/Covéa), avec le trophée de la meilleure équipe spécialisée en «direction juridique de banque, services financiers et assurance». Un prix obtenu grâce au management de l'intégration de la direction juridique de MMA avec celle de la MAAF et de la GMF pour créer une direction juridique groupe Covéa, avec notamment comme critères retenus les notions de leadership dans l'animation des équipes juridiques et de disponibilité. Pour rappel, depuis le 6 juin dernier, des directions intégrées ont été mises en place au niveau de la société de groupe d'assurance mutuelle (Sgam), qui emploie plus de 26 500 collaborateurs. Cette réorganisation englobe les directions financière et humaine, en même temps que la direction juridique, avec pour objectif d'optimiser la prise de décision autour de la présidence, incarnée par Thierry Derez.

RC médicale : MMA prend le contrôle total de l'irlandais MIC

Présente depuis 2005 au capital de l'assureur ir-

landais MIC, spécialisé en responsabilité civile médicale, MMA, une des mutuelles du groupe Covéa, s'interrogeait depuis quelques temps sur l'évolution de son engagement sur ce marché très spécifique.

La question semble avoir été tranchée, puisque, le 20 décembre 2013, MMA a informé l'Autorité de la concurrence de son projet de «prise de contrôle exclusif» de MIC.

Depuis 2005, MMA détient 35% de cette société irlandaise. Le reste du capital de MIC était entre les mains de Cegedim (32,5%) et de la Caisse d'épargne de Grenade (32,5%).

Le portefeuille de l'assureur irlandais compte 7 000 contrats souscrits essentiellement par des médecins libéraux exerçant une spécialité à risques (3 600 chirurgiens, 2 000 anesthésistes et 600 gynécologues-obstétriciens).

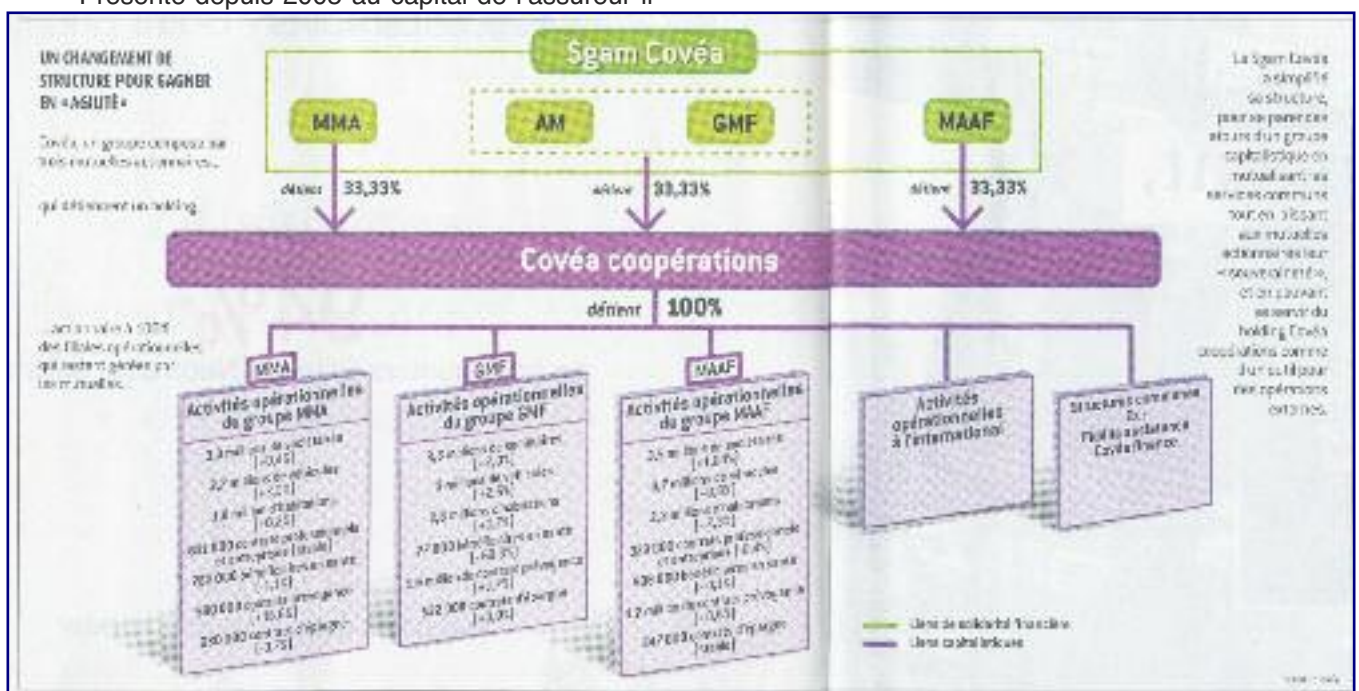
Dans une décision datée du 5 février 2014, dont les détails n'ont pas encore été communiqués, l'Autorité de la concurrence a donné son feu vert à la «prise de contrôle exclusif» de l'assureur irlandais MIC par MMA IARD assurances mutuelles.

Covéa déménagement en 2014

A l'occasion des vœux à la presse, Thierry Derez a annoncé le déménagement du siège de la Sgam, actuellement situé près de la Tour Montparnasse dans le XIVe arrondissement de Paris. Les nouveaux locaux se situent dans le quartier Saint-Lazare de la capitale, rue Saint-Lazare.

Ce déménagement, qui doit s'échelonner tout au long de l'année 2014, a pour objectif de regrouper au sein d'un même siège parisien plusieurs entités franciliennes de la Sgam. Les sites de Clichy (Covéa Risks) et de la rue Boissy d'Anglas, dans le VIIIe arrondissement (Covéa Finance), seraient notamment concernés.

Covéa devrait toutefois conserver une partie de ses bureaux à Montparnasse dont il est, par ailleurs, propriétaire.



Covéa dépasse les 15,5 Md€ de CA en 2013

Thierry Derez, président de Covéa (GMF, Maaf et MMA), a annoncé un chiffre d'affaires 2013 de 15,5 Md€ en croissance de 5,8%.

Thierry Derez a dressé le bilan 2013 de la Sgam Covéa. En effet, les chiffres sont au vert pour le groupe, qui affiche une croissance de 5,8%, lui permettant de dépasser les 15,5 Md€ de chiffre d'affaires, dont 1,8 Md€ réalisés à l'international (+17%). «*Mieux, cette progression se fait sur les marchés de référence*», selon le président de Covéa. Ainsi, en auto, ce sont plus de 200 000 nouveaux véhicules assurés cette année (10 M€ au total), soit une augmentation de 2,1% sur un marché qui stagne à 0,2%.

En MRH, la hausse du parc assuré est de 2,1% également, soit environ 150 000 nouvelles habitations, alors que la progression du parc national n'excède pas 1%. Covéa couvre ainsi quelque 7,4 millions de logements.

En santé, l'adhésion récente de SMI à Covéa permet au groupe d'annoncer un nombre de bénéficiaires de plus de 3 millions, tandis qu'en assurance vie, la collecte progresse pour s'établir à 400 M€.

infos du Sagamm

«Être au fait de la réalité opérationnelle quotidienne de vos agences est pour nous un impératif incontournable. Tous simplement parce que votre Comité Stratégique et moi-même avons à cœur de porter les sujets qui vous préoccupent vers celles et ceux qui côté mandante ont autorité à influencer voire changer le cours des choses.

Dans le même ordre d'idée, nous ne pouvons pas rester "insensibles" aux inquiétants manques de résultats en MRH et Santé que masquent la campagne Auto de ce début d'année...

En effet, les premiers résultats de la campagne commerciale de ce début d'année ne sont pas au rendez-vous. La deshérence actuelle de nos agences est source d'inquiétude pour notre activité des mois à venir et plus généralement pour notre année commerciale... En effet, les soldes nets sont très lourdement impactés par les taux de couverture négatifs en MRH et Santé.

Cet effondrement vertigineux motive plus que jamais notre exigence à l'égard de la Compagnie d'activer enfin une stratégie commerciale pertinente et performante pour notre réseau ! Le retour à la croissance commerciale s'impose. Notre Mandante le sait, nous n'aurons de cesse de le lui rappeler."

Jean-François Bianchi - flash infos du Sagamm du 24 février 2014

CAVAMAC

- la REVALORISATION de la valeur du point RBL & RCO est reportée du 1er avril au 1er octobre dès 2014 .

(voir page 12 « la réforme des retraites)

- la MENSUALISATION est en place depuis janvier 2014, des dispositions permettant le versement le dernier jour du mois sont promises.

- le DIALOGUE entre la caisse et les représentants des agents retraités (élus et amicales) est toujours difficile! l'UNAAGAR travaille à son rétablissement .

SENIORS et toujours JEUNES !

2 janvier 2014, la rubrique nécrologique de mon journal habituel compte douze décès. Moyenne d'âge supérieure à 80 ans. Trente ans plus tôt, le 2 janvier 1984, elle annonçait la mort de vingt personnes âgées en moyenne de 59 ans. Entre ces deux dates l'espérance de vie a connu une belle progression. Les progrès sanitaires et médicaux se sont succédés.

Si nous vivons de plus en plus vieux, nous affrontons aussi de mieux en mieux le temps qui passe, car l'entrée dans la vieillesse a été retardée. De façon surprenante cette augmentation de la longévité ne fait pas toujours rêver. Elle inquiète : montant des retraites, dépendance... Pourtant il est de plus en plus fréquent de connaître les enfants de nos petits-enfants, voilà au moins une raison de nous réjouir.

S'il est vrai que le financement des retraites est un problème délicat à régler, il ne doit pas cacher des évidences : les personnes âgées apportent leur contribution à l'économie du pays, participent largement à la vie associative, soulagent les générations plus jeunes, apprivoisent les innovations technologiques mieux qu'on le pense .

Les médias ne manquent pas de nous rappeler les exemples d'énergie et de dynamisme parmi celles et ceux qu'ils désignent sous le terme « célébrités ». Sont souvent cités l'écrivain Jean d'Ormesson (88 ans), la comédienne Gisèle Casadesus (99 ans), le restaurateur trois étoiles Paul Bocuse (88 ans), l'animateur radio Pierre Bellemare (84 ans), ou encore tel ou tel homme ou femme politique, mais aussi le champion cycliste Robert Marchand (102 ans) qui vient d'améliorer son record en parcourant 26,9 km en une heure.

Comment font-ils ? S'étonner devant un paysage, réussir un sudoku, apprécier les petits plaisirs du quotidien explique le premier ; prendre la vie à pleines dents parce qu'elle est trop courte pour se prendre au sérieux dit une autre ; « *il faut être heureux pour rendre les gens heureux* » répondait Stéphane Hessel peu de temps avant de nous quitter à 96 ans .. Le plus vieux chef d'Etat au monde, Shimon Peres donne sa recette : « *Soyez optimiste. Cela fait quatre-vingt-onze ans que j'applique cette méthode et, croyez-moi, ce n'est pas mal.* »

Dans la discrétion de l'anonymat, nos adhérents sont très nombreux à trouver les bonnes recettes et à parcourir avec bonheur cette tranche de vie que l'on nomme troisième âge, en ayant la sagesse de maintenir à distance le stress et l'anxiété. Les rencontres organisées par notre amicale, loin de cultiver la nostalgie de nos activités passées, participent à favoriser l'enthousiasme nécessaire à notre vie de seniors toujours jeunes.

En 2014, c'est à nouveau au cours d'une croisière fluviale, mais cette fois sur le Rhône, que notre rendez-vous annuel nous rassemblera. Nos organisateurs ont tout prévu pour nous permettre de partager d'agréables moments d'échanges conviviaux, nous n'en doutons pas!

L'objectif principal d'une amicale de retraités n'est-il pas de favoriser l'épanouissement de ses membres ?

Pierre EPINEUSE.



Espace Conseil à votre Service

Agents « retraités » MMA

Espace Conseil est connu pour être l'agence des collaborateurs en activité et retraités MMA. **Le saviez-vous, c'est aussi l'agence des agents MMA qu'ils soient en activité ou retraités et ce uniquement pour la partie Epargne (les contrats IARD et DAS continuent à être gérés en agence traditionnelle).**

Qui peut souscrire ses contrats d'épargne à Espace Conseil ?

- Les agents retraités
- Leur conjoint
- Leur(s) enfant(s) s'ils ont moins de 26 ans et à charge
- Leur(s) petit(s) enfant(s) exclusivement pour le produit KDO de vie et si l'agent retraité ou son conjoint est administrateur désigné

Quels avantages d'être à Espace Conseil / son ancienne agence ?

Avantages Espace Conseil :

- Les frais d'entrée sont à 0% (sauf pour certains produits d'origine Azur, renseignez-vous en agence)
- La confidentialité par rapport à son ancienne équipe ou à l'agent repreneur

Avantages ancienne agence :

- L'encours de vos contrats permet à l'agent en place de toucher une rémunération
- Garder de bons contacts avec son ancienne équipe

Comment contacter Espace Conseil ?



En face à face
Par courrier



Par mail



Par téléphone



Par Fax

Qui contacter ?

 <p>Espace Conseil Le Mans 14, bd Marie et Alexandre Dumas 72 030 Le Mans Cedex 9 espaceconseil@univmms.fr Tel : 02 43 41 65 88 Fax : 02 43 41 65 96</p>	 <p>Espace Conseil Chartres 7, av Marcel Proust 28 932 Chartres Cedex 9 espaceconseil@univmms.fr Tel : 02 37 32 80 10 Fax : 02 37 32 80 65</p>	 <p>Espace Conseil Paris 19-21 av. de l'Europe 92 616 Clouy Cedex espaceconseil@univmms.fr Tel : 01 57 64 36 32 Fax : 01 57 64 36 90</p>	 <p>Espace Conseil Strasbourg 1 av. de Wisson 67 978 Strasbourg Cedex 9 espaceconseil@univmms.fr Tel : 03 88 11 77 77 Fax : 03 88 11 75 10</p>
---	---	--	---

Quand contacter Espace Conseil ?

Toutes les agences sont ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, une permanence téléphonique est assurée sur l'agence du Mans jusqu'à 17h30

Syndicalisation de la Profession

au 31 décembre 2013 (source agéa) :

Nombre d'agents généraux d'assurance : (personnes physiques, associés, dirigeants de société agent)

- Tous les réseaux : - 12 096 - dont 62% adhérent à agéa
 - Réseau agents MMA : - 1304 - dont 78% adhérent au SAGAMM (donc à agéa) .
- nota : le SAGAMM a le plus fort taux d'adhésion des réseaux ayant plus de 200 agents.

La Fondation des MMA à l'écoute des handicapés



Le mardi 21 janvier 2014, le président de la Fondation des MMA, Michel RIDOU a remis à Madame Sylvie BEDOUET, directrice de l'Institut d'Éducation Motrice (IEM) Jean-Yves GUITTON de Savigné-l'Évêque un chèque permettant l'achat de deux tricycles "vélo-couché" pour aider les handicapés à pratiquer une activité sportive qui associe jeu et rééducation. De gauche à droite : Mme HOLLANDE, adjointe, représentant le maire de Savigné, Mme Sylvie BEDOUET, Michel RIDOU, Gérard LEVACHER, secrétaire général de l'AAAMMA, Claude BOUTTEVIN, représentant l'AAAMMA à la Fondation MMA, Xavier PROU, professeur d'activité physique adaptée à l'IEM. La remise du chèque a été suivie par une visite du centre qui reçoit chaque jour 50 handicapés. On a pu constater l'importance et la diversité du matériel nécessaire aux différents soins et l'extrême propreté des locaux.

Accompagnement des personnes âgées

Jean-Marc Ayrault a dévoilé, le mercredi 12 février, à Angers, les premières mesures pour l'adaptation de la société au vieillissement, dont une valorisation du rôle des aidants des personnes âgées. Elles figureront dans un premier projet de loi, présenté le 9 avril en Conseil des ministres, avec un objectif de « mise en œuvre des premières mesures les plus ambitieuses dès le début de l'année 2015 », a précisé le Premier ministre dans l'après-midi à l'Assemblée nationale, lors des questions au gouvernement.

Un des volets du texte concernera « **l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie avec la priorité donnée au maintien à domicile** », a expliqué Jean-Marc Ayrault à Angers, accompagné de la ministre de la Santé, Marisol Touraine, et de la ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'Autonomie, Michèle Delaunay. Les plafonds d'aide mensuels de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) vont ainsi être revalorisés de montants entre 100 et 400 €. Le ticket modérateur, c'est-à-dire le reste à charge des patients âgés, sera pour sa part diminué. Au total, 375 M€ supplémentaires seront consacrés chaque année à l'APA à domicile, a annoncé le Premier ministre. Jean-Marc Ayrault a salué le « **rôle essentiel** » tenu par les aidants, ces 4,3 millions de personnes qui aident leurs proches, « parfois au prix de leur propre équilibre ou de leur santé ». « *La loi consacre ainsi une aide au répit afin de permettre à l'aidant d'une personne très peu autonome de s'absenter quelques jours en garantissant que le relais sera pris auprès de l'aidé* », a-t-il ajouté. « *D'un montant qui pourra aller jusqu'à 500 € annuels au-delà du plafond de l'APA, cette aide permettra par exemple de financer sept jours de séjour dans un hébergement temporaire* », a-t-il encore détaillé.

Le projet de loi va aussi prévoir une amélioration de l'accès aux « **aides techniques** » à domicile. Quelque 140 M€ seront consacrés à ce volet prévention et à l'aménagement du domicile, notamment en téléassistance. Ces mesures seront financées grâce aux 645 M€ par an provenant d'une taxe sur les pensions des retraités imposables (la Casa). Le deuxième temps de cette loi de programmation concernera l'accueil des personnes âgées dans les établissements (Ehpad).

Qualification	< 3 ans	> 3 ans	> 4 ans	> 5 ans	> 6 ans	> 7 ans	> 8 ans	> 9 ans	> 10 ans
	Majorations	3 %	4 %	5 %	6 %	7 %	8 %	9 %	10 %
I	9,53	9,53	9,53	9,53	9,53	9,53	9,62	9,71	9,80
II	9,53	9,53	9,53	9,53	9,57	9,66	9,75	9,84	9,93
III	9,53	9,53	9,57	9,66	9,75	9,84	9,94	10,03	10,12
IV	9,53	9,54	9,63	9,72	9,82	9,91	10,00	10,09	10,19
V	9,68	9,97	10,07	10,16	10,26	10,36	10,45	10,55	10,65

Avantage en nature : repas : 4,78 €, logement : 71 € (arrêté d'exécution publié au JO du 23.11.2009).
Dans l'attente de la publication d'un avisant, seuls les taux horaires inférieurs au SMN sont revalorisés.

La téléassistance pour se sentir moins seul



Pour tout savoir sur les offres de téléassistance locales et les aides dont vous pouvez bénéficier :

- Centre local d'information et de coordination - info.personnes-agees.gov.fr
- Centre communal d'action sociale (CCAS) - unccas.org

Les sociétés de téléassistance proposent, pour un abonnement de 10 à 30€ par mois, des services permettant le maintien à domicile des personnes âgées ou fragiles. Mais pour en profiter en toute sécurité, il est conseillé de vérifier au préalable les prestations qu'elles offrent. En France plus de 450 000 personnes sont équipées. Mais actuellement, seuls 30 départements disposent d'un service de téléassistance agréé par le conseil général. Si votre commune ou votre département n'en ont pas, vous devrez vous tourner vers des prestataires privés.

Le marché de la téléassistance a connu un fort développement à partir de 2007, l'année où les prestations ont commencé à bénéficier d'un crédit d'impôt accordé au titre des services à la personne. L'avantage fiscal est alors devenu un argument commercial et plusieurs vendeurs se sont fait épingle pour leurs pratiques trompeuses. Certaines sociétés sont aujourd'hui en liquidation judiciaire. Mieux vaut donc choisir un prestataire de confiance. Vérifiez bien les conditions générales du contrat, certains prestataires facturant des frais de dossier, des frais d'installation exorbitants et des frais à chaque déclenchement de l'appareil.

Nouvelle TVA

Depuis le 1er janvier 2014, les taux de TVA ont changé. Le taux intermédiaire passe de 7% à 10% et concerne les ventes à consommer sur place ou à emporter, la fourniture de repas ou de logement, les services d'aide à la personne, les travaux dans les logements de plus de 2 ans, les médicaments non remboursables, les transports de voyageurs, etc...)

Le taux normal de TVA est porté de 19,6% à 20% alors que le taux super réduit de 2,1% (médicaments remboursables, publications de presse...) est maintenu. Par contre, le taux réduit de 5,5% qui concerne les produits alimentaires, les livres, les abonnements EDF, la fourniture de repas dans les cantines, les équipements pour handicapés, qui devait être ramené à 5% n'est finalement pas modifié. Par contre, il englobe désormais de nouveaux produits ou services tels que les entrées dans les salles de cinéma, les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des logements achevés depuis plus de 2 ans éligibles au crédit d'impôt économies d'énergie, la construction de logements sociaux, l'importation et l'acquisition d'œuvres d'art.

Ce qui change en 2014

Le Smic a augmenté de 1,1% le 1er janvier, soit 9,53€ brut pour le Smic horaire et 1 445,38€ pour le Smic mensuel sur la base de 35 heures hebdomadaires.

Le RSA a augmenté de 1,3% soit 499,31€ pour une personne seule et 748,97€ pour un couple.

Le plafond de ressources pour l'attribution des prestations familiales est revalorisé de 1,9%.

Le plafond annuel de la Sécurité sociale est réévalué de 1,4% et passe à 37 548€

La révalorisation des aides au logement est repoussée au 1er octobre 2014.

Les cotisations retraite dans les régimes de base et complémentaires augmentent. Le paiement des retraites complémentaires est mensualisé depuis le 2 janvier.

Le taux de TVA normal passe de 19,6% à 20% (voir ci-contre).

Le prix des cigarettes a augmenté de 20 centimes et celui du tabac à rouler de 50 centimes.

Le prix du timbre a augmenté en moyenne de 4,7% soit 0,61€ pour la lettre verte (0 à 20 g) et 0,66€ pour la lettre prioritaire.

Infos santé

Le vieillissement du cerveau

Contrairement à une idée reçue, nous perdons très peu de neurones en vieillissant. Par contre, il faut stimuler son cerveau et le nourrir pour le maintenir en bon état de fonctionnement.

L'usure des vaisseaux sanguins est l'une des premières causes de vieillissement cérébral. Le réseau de veines et d'artères qui irrigue le cerveau permet de lui apporter l'oxygène et le glucose, sa nourriture de base. Sans cet apport, le renouvellement des neurones ne peut pas être assuré. Il est donc conseillé de garder un système vasculaire en bonne santé après 45 ans et, en particulier, d'éviter l'hypertension artérielle, un des facteurs du risque de la maladie d'Alzheimer.

Pour assurer un apport efficace et régulier en glucose, il faut privilégier les sucres lents (féculents, pâtes, céréales...) aux sucres rapides (gâteaux, sodas...). Par ailleurs, une alimentation riche en antioxydants va aider à éliminer les déchets toxiques pour le cerveau. Parmi eux, les polyphénols présents dans certains végétaux (raisin...) et des épices (curcuma...), limitent la dégradation de la dopamine et de la sérotonine, deux clés qui régulent notre humeur, notre motivation.

Enfin, le sport active la mémoire. Les personnes ayant une activité physique régulière ont de meilleurs résultats en terme de concentration, d'agilité cérébrale et de mémorisation.

On pourrait croire que la pratique des mots croisés, des échecs et du sudoku va suffire à entretenir sa matière grise. En réalité, ces activités font travailler une toute petite partie de nos capacités cérébrales.

Le travail contribue à sa manière au bon vieillissement cérébral. A condition, toutefois, d'éviter le stress. En effet, l'anxiété et la déprime sont de véritables accélérateurs du vieillissement.

Et les autres organes ?

Le cœur est un muscle qu'il faut entretenir. En vieillissant nous perdons de la masse musculaire au profit de la graisse. La sédentarisation et l'alimentation trop grasse accélèrent et aggravent les conséquences cardio-vasculaires. L'hypertension artérielle use les vaisseaux en cognant sur les parois. Le stress augmente le taux de cortisol dans le sang ce qui fait grimper la fréquence cardiaque et favorise l'hypertension. Mais les vrais tueurs, ce sont les sucres. L'excès aboutit au bout de 15-20 ans à une sorte de caramélisation de l'organisme. A l'inverse, les sucres lents (pâtes, féculents...) sont utiles à l'organisme. Là aussi, une activité physique à la limite de l'essoufflement sans dépasser sa fréquence cardiaque maximale (220 - son âge) est le meilleur des remèdes.

Les poumons : en vieillissant, les alvéoles pulmonaires perdent de leur élasticité, un phénomène aggravé par le tabac et la pollution atmosphérique. L'entraînement physique, encore une fois, permet de reculer son seuil d'essoufflement.

Le foie dont le rôle est de détoxifier l'organisme. Il ne faut

donc pas surcharger son foie par une alimentation trop riche et trop sucrée et trop alcoolisée.

Les reins filtrent les déchets de l'organisme. Pour assurer cette fonction, les reins ont besoin de beaucoup d'eau. Or, la sensation de soif commence à diminuer dès 30-40 ans, un phénomène qui s'accroît après 65 ans. Il est conseillé de boire 1,5 litre par jour.

Savoir reconnaître une alerte cardiaque

La mortalité par maladie coronarienne est plus élevée chez les personnes âgées. Hélas, les signes d'alerte avant un infarctus ne sont pas systématiques. Ainsi lorsqu'ils surviennent, il faut savoir les reconnaître rapidement car l'avenir de la fonction cardiaque en dépend.

Les artères coronaires sont celles qui nourrissent le muscle cardiaque. Quand elles s'obstruent partiellement et que le muscle souffre du manque d'oxygène lors d'efforts (parfois minimes), c'est l'angine de poitrine. Quand elles se bouchent, c'est l'infarctus, le cœur ne résistant pas au manque d'oxygène. C'est en urgence qu'il faut alors déboucher l'artère fermée, car la zone en souffrance peut définitivement mourir. La fonction contractile du muscle cardiaque diminue, avec toutes les complications que cela implique. C'est pourquoi devant une douleur thoracique, il est fondamental de savoir si elle est d'origine coronarienne ou non.

La maladie coronarienne touche plutôt l'homme au-delà de 50 ans ou la femme ménopausée, présentant plusieurs facteurs de risques d'artérosclérose, comme le tabac, l'hypercholestérolémie, le diabète, l'hypertension artérielle, le stress, l'hérédité.

Elle peut survenir sans raison, même au cours de la nuit, ou après un effort. Elle est aussi nettement influencée par le froid ou la digestion. Pour ceux qui souffrent d'une angine de poitrine connue, l'alerte doit être donnée quand les crises augmentent progressivement en intensité et en durée, et/ou surviennent pour des efforts moins importants.

Le siège de la douleur est en arrière du sternum, au milieu du thorax, sa surface dépassant largement la paume de la main. Elle peut irradier dans la mâchoire inférieure, les dents, le dos, les bras jusqu'aux poignets. Le plus souvent, elle provoque une sensation de serrement ou de barre dans la poitrine. Mais parfois, elle ressemble à une brûlure, un écrasement, un blocage thoracique.

Quand elle a déjà été diagnostiquée l'angine de poitrine (ou angor) disparaît dans les minutes qui suivent la prise de trinitrine (en spray sublingual ou comprimés à sucer). C'est d'ailleurs aussi une façon de la reconnaître. En cas de résistance à ce médicament, toute douleur thoracique persistante malgré la trinitrine doit conduire à une hospitalisation en urgence : un infarctus est alors possible.

Rappelons à ceux d'entre vous qui ont ce médicament chez eux, qu'il faut toujours s'asseoir, voire s'allonger avant de le prendre. Il fait parfois baisser la tension et peut provoquer un malaise entraînant une chute. À la douleur thoracique, peuvent s'ajouter des difficultés respiratoires, un épisode de palpitation, toux, hoquet, troubles digestifs ou un malaise.

Infos patrimoine

Aides financières

Vieillir chez soi est un souhait massivement partagé, mais sa réalisation implique un budget. Heureusement, des aides existent. Par exemple, les personnes de plus de 60 ans qui perçoivent une pension du régime général et sont peu ou pas dépendants (GIR 5 ou 6) bénéficient d'une prise en charge de leur caisse de retraite. Elle varie selon leurs ressources, de 27 à 70 % des frais d'aide-ménagère, si leurs revenus mensuels excèdent 787,26€ pour une personne seule ou 1222,27€ pour un couple. En deçà, l'aide sociale du département finance cette assistance.

Quant aux personnes plus dépendantes (GIR 4 à 1), elles peuvent bénéficier de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) auprès du conseil général ou d'un centre d'action sociale communal (CCAS). Son montant mensuel maxima varie de 559,22€ à 1304,84€ selon le niveau de dépendance et les besoins du bénéficiaire.

Côté fiscalité, le recours à un salarié à domicile ouvre droit à une réduction d'impôt de 50% dans la limite de 12000€, majorée de 1500 € par enfant ou personne de plus de 65 ans à charge, sans dépasser 15000€.*

Parfois l'aménagement du logement s'impose pour faciliter la vie quotidienne. Là aussi, la caisse de retraite du régime général participe aux dépenses, après examen des ressources (ce soutien n'est pas cumulable avec l'APA). L'agence nationale de l'habitat (Anah) peut accorder aux propriétaires, sous conditions de ressources, une subvention égale à 35% ou 50% du montant des travaux dans la limite de 20000€.

(* La banque ne délivre plus de chèques emploi service universel. Il faut payer l'employé avec un chèque bancaire ordinaire et aviser l'Urssaf soit en demandant un carnet de volets sociaux (sans chèques) ou déclarer directement chaque mois par internet (google puis Cesu). Il faut, au préalable, s'inscrire et attendre 48 heures pour déclarer les salaires versés.

Le phishing

Les tentatives d'escroquerie sur Internet aussi appelées « phishing » se multiplient par e-mail principalement mais aussi par SMS et par téléphone.

Qu'est-ce que le phishing ? Des personnes mal intentionnées se font passer pour des organismes ou des entreprises et peuvent utiliser des informations partielles (adresses postales, éléments de RIB ou n° de téléphone par exemple) pour crédibiliser leur demande et tenter de récupérer auprès de vous des informations plus sensibles.

Comment détecter des tentatives de phishing ? Le phishing se traduit par une demande reçue par email, sms ou par téléphone, non sollicitée de votre part, pour compléter une information manquante, permettre une prétendue régularisation de situation : par exemple pour compléter votre identité, effectuer une vérification de mot de passe, signaler un problème de paiement, une erreur de facturation ou vous proposer de créditer votre compte et en profiter pour vous réclamer vos coordonnées bancaires etc.

Les grandes entreprises, banques ou organismes

officiels, ne vous contacteront jamais par mail ou par SMS pour vous demander spécifiquement un mot de passe ou un numéro de carte bancaire.

En cas de doute, vous ne devez jamais renseigner de données personnelles par email ou par sms. Votre mot de passe d'identification est confidentiel et est aussi précieux que le code de votre carte bancaire. Ne le communiquez pas à un tiers et n'utilisez pas le même mot de passe sur d'autres sites. Pour signaler un cas de phishing, n'hésitez pas à transférer le mail douteux à abuse@orange.fr

Les cambriolages en hausse

Le reflux espéré par le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, n'aura pas eu lieu en 2013. La preuve : le nombre de cambriolages – de résidences secondaires, notamment – et de vols est à la hausse en France, en 2013, pour la cinquième année consécutive, selon les données publiées jeudi 23 janvier par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP).

Dans le détail, le rapport pointe notamment la hausse de 6,4% des cambriolages en zone urbaine (sous la gestion de la police), et de 4,7% en zone rurale (sous la gestion de la gendarmerie). Les vols visant les habitations principales ont respectivement augmenté, dans ces zones, de 7% et de 1,3%. Plus inquiétant, ceux des résidences secondaires ont bondi de 10% en zone urbaine et de 17,7% en zone rurale.

Commentant les conclusions du rapport de l'ONDRP, Manuel Valls a notamment attribué ce bilan mitigé à des « **groupes venus d'Europe de l'Est** » : « *L'explosion des cambriolages [...], la montée du sentiment d'insécurité est liée à des réseaux qui viennent de l'est de l'Europe et des Balkans, qui écumant notre pays en s'installant parfois durablement en France* », a affirmé le ministre. Et d'ajouter : « *Je ne doute pas qu'en 2014 nous obtiendrons des résultats meilleurs.* »

Pour rappel, Manuel Valls avait mis en place, en septembre 2013, un plan de lutte contre les cambriolages et les violences à main armée. Les services du ministre indiquent que, sur la période allant de septembre à décembre 2013, le nombre de cambriolages a progressé de 2,6% en zone urbaine et reculé de 1,2% en zone rurale. « *La tendance négative observée sur le premier semestre a été contrariée en fin d'année grâce à l'engagement et la détermination des forces de l'ordre* », indique le ministère de l'Intérieur dans un communiqué.

Accords funéraires

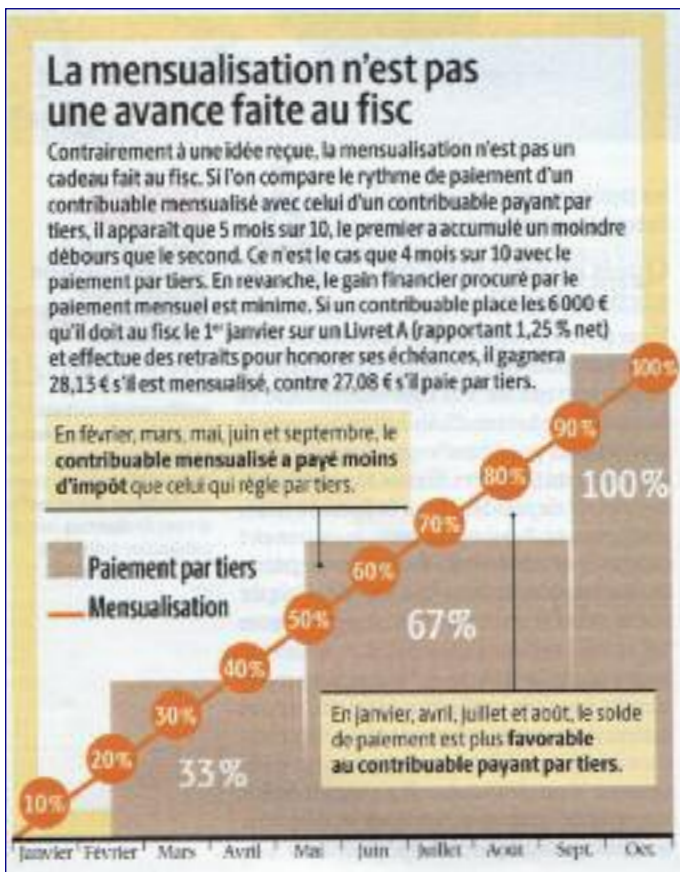
Grâce aux accords signés entre le groupe Henner et les opérateurs funéraires, vous pouvez, si vous avez souscrit au contrat obsèques par le canal de notre amicale, bénéficier d'un abondement, d'une remise, d'un accueil privilégié, de services personnalisés et du tiers-payant.

Lors du choix d'un opérateur funéraire, n'hésitez pas à consulter notre assureur pour connaître les avantages dont vous pouvez bénéficier soit par téléphone au 01 40 82 40 40, soit par mail à garantie.obseques@henner.fr.

Nous vous rappelons que notre contrat est ouvert à tous les membres de l'AAAMMA à condition d'avoir au maximum 67 ans au moment de la souscription.

Mensualiser ses impôts

Les placements en 2013



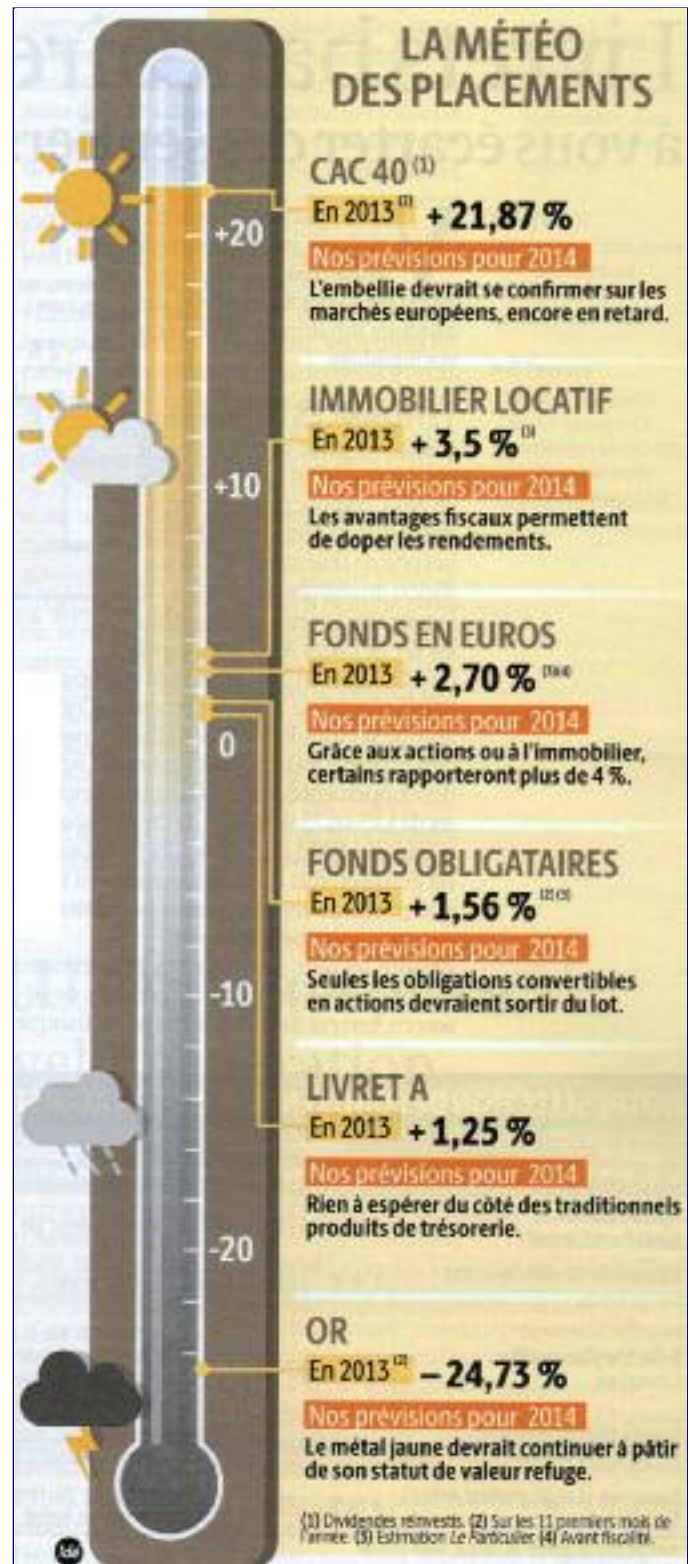
La retraite des fonctionnaires

Les retraites des fonctionnaires souffrent d'un déséquilibre abyssal. C'est ce que vient de confirmer le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites. D'après cette étude, seul un quart des pensions est financé par les cotisations salariales contre 82,9% dans le privé. Ce qui revient à dire que l'État subventionne les retraites des fonctionnaires à hauteur de 73%. La facture atteindra 37,3 milliards d'€ cette année.

La réforme Ayrault des retraites qui s'appliquera en 2014 ne s'attaque pas aux retraites des fonctionnaires, le gouvernement ayant juste ciblé les 7 milliards de besoin de financement des salariés à horizon 2020.

Si les agents de la fonction publique sont soumis à la hausse des cotisations à partir du 1er janvier 2014, ce sera à un rythme moins prononcé car le rattrapage de l'écart de cotisation avec les salariés du privé, décidé en 2010, n'est pas terminé. Ils n'échapperont pas non plus à l'allongement de la durée de cotisation à partir de 2020. Mais ces mesures ne rapporteront que 300 millions l'an prochain, loin des 37 milliards comblés chaque année par le budget de l'État.

Le régime des fonctionnaires est dans le rouge parce qu'il compte plus de retraités (2,33 millions) que de cotisants (2,1 millions). Ensuite, les pensions de retraite sont calculées sur les six derniers mois de traitement, contre les 25 meilleures années dans le privé. Et une majorité de fonctionnaires bénéficient d'une forte augmentation de traitement dans les six derniers mois de leur carrière. Ce qui gonfle la pension versée pendant des dizaines d'années.



Le barème de l'impôt 2014

L'impôt sur le revenu est fondé sur l'application d'un barème progressif dont les taux s'élèvent en fonction des tranches de revenus.

Tranche de revenu (quotient familial)	Taux d'imposition
Jusqu'à 6 011 €	0
De 6 011 € à 11 991 €	5,5 %
De 11 991 € à 26 631 €	14 %
De 26 631 € à 71 397 €	30 %
De 71 397 € à 151 200 €	41 %
Plus de 151 200 €	45 %

Les trucs de grand-mère

Des artichauts toujours frais et verts : si vous ne les consommez pas rapidement, évitez qu'ils ne se dessèchent en trempant la tige dans de l'eau comme pour une fleur. À la cuisson, ajoutez une cuillerée de sucre et de vinaigre dans l'eau pour qu'ils gardent une belle couleur et ne noircissent pas. Surtout découpez-les avec un couteau inoxydable. Pour finir arrosez-les avec du jus de citron.

Pour peler des betteraves, il suffit de les passer sous le robinet d'eau froide dès que vous les sortez de l'eau bouillante. Si vous les servez en salade, ajoutez à son assaisonnement une cuillerée de sucre, elle n'en seront que plus moelleuses.

Pour conserver les asperges coupez légèrement leurs pieds avant de les disposer dans un vase rempli d'eau fraîche. Au moment de la cuisson, plongez-les en botte, dans l'eau bouillante, la tête en l'air, en ayant pris soin, au préalable, de protéger les pointes avec du papier d'aluminium ou un torchon pour éviter que les pointes trop cuites partent en miettes.

Pour éplucher les poivrons, il suffit de les réchauffer au four jusqu'à ce que leur peau se boursoufle puis de les envelopper dans un linge humide. La peau s'enlève ensuite en un tour de main.

Pour enlever l'amertume des endives versez un peu de sucre ou de lait dès le début de la cuisson. Gardez-vous, en revanche, de les laisser tremper dans l'eau. Vous en accentueriez l'amertume. Ajoutez un filet de citron au cours de la cuisson pour qu'elles ne noircissent pas.

Pour bien réussir votre chou-fleur il suffit de tremper les bouquets un quart d'heure dans de l'eau froide additionnée de jus de citron pour éviter que votre chou-fleur ne s'émiette à la cuisson. Ensuite, dans l'eau bouillante, jetez une cuillerée de lait pour lui enlever son âcreté. Pour l'empêcher de jaunir, ajoutez un morceau de sucre et ne couvrez pas la casserole pendant le temps de cuisson.

Si vos mains sont tachées après une séance d'épluchage de légumes frottez-les avec la moitié d'une pomme de terre crue, elles retrouveront une peau immaculée.

Qui prévenir en cas de veuvage ?

L'employeur si votre conjoint était encore en activité pour l'informer du décès, réclamer les sommes dues, obtenir des documents (attestations de présence, bulletins de salaires, etc...)

Pôle emploi s'il était au chômage, pour aviser du décès et demander l'allocation de décès éventuellement.

Les banques pour les informer, bloquer les comptes et vous renseigner sur les aides financières pour les frais d'obsèques.

Les caisses de retraite obligatoire et complémentaires pour demander le remboursement éventuel des frais d'obsèques et l'allocation de réversion.

Votre caisse d'assurance maladie et votre mutuelle pour demander un éventuel capital décès et vous informer sur le droit aux remboursements médicaux et pharmaceu-

tiques.

Les établissements scolaires de vos enfants pour prévoir un suivi éventuel

La caisse d'allocations familiales pour demander éventuellement des aides (pour les études des enfants, pour le logement, etc...)

Le notaire pour organiser la succession s'il y a lieu.

Le centre des impôts pour prévenir de votre changement de situation pour votre déclaration de succession, de revenus, vos taxes foncières et d'habitation.

Les assureurs auto et habitation

Les organismes de crédit pour revoir vos contrats.

Le propriétaire de votre logement si vous êtes locataire pour le prévenir de votre changement de situation.

Les compagnies d'électricité, de gaz, de téléphone et eau pour modifier éventuellement les contrats en cours

Écrire ses "directives anticipées"

C'est un droit que peu de Français connaissent, ou auquel ils ne veulent tout simplement pas penser. Rédiger ses "directives anticipées" peut pourtant se montrer très utile.

Vous pouvez les écrire sur une feuille blanche ou sur un formulaire type. Il existe différents exemplaires, téléchargeables sur le site de l'assurance maladie ou sur celui de l'association pour le droit à mourir dans la dignité (ADMD).

Le formulaire de l'assurance maladie vous demande de cocher (oui, non, je ne sais pas) vos directives sur les traitements susceptibles de vous être procuré en fin de vie, comme la réanimation, une trachéotomie, la réhydratation, l'alimentation artificielle, etc...

Vous pouvez être amené à désigner ce que l'on appelle "la personne de confiance" qui sera consultée en priorité par les médecins au moment d'une éventuelle prise de décision sur votre fin de vie. Vous la désignez par écrit en déclarant son identité et la votre.

La déclaration doit être versée à votre dossier médical, afin que les médecins y aient facilement accès.

Vous pouvez changer d'avis à tout moment et modifier vos souhaits. Le formulaire est valable trois ans: n'oubliez pas, à l'issue de cette période, de renouveler vos souhaits.

La "directive anticipée" a une limite : elle n'a pas de valeur contraignante. C'est-à-dire que le médecin aura le dernier mot et pourra choisir d'arrêter ou non le traitement, selon son appréciation de la situation.

Personne seule		Personnes conjuguées		Participation Avenant des retraités
du plafond départemental de l'aide sociale à 835 €	de 835 € à 985 €	du plafond départemental de l'aide sociale à 1451 €	de 1451 € à 1549 €	
	de 835 € à 1009 €	de 1550 € à 1790 €		10 %
	de 1010 € à 1200 €	de 1791 € à 1754 €		14 %
	de 1201 € à 1440 €	de 1755 € à 1818 €		21 %
	de 1441 € à 1580 €	de 1819 € à 1913 €		27 %
	de 1581 € à 1720 €	de 1914 € à 2104 €		34 %
	au-delà de 1721 €	au-delà de 2105 €		69 %
				73 %

Des mots pour soigner nos maux

La communauté des économistes a accueilli avec un certain scepticisme, pour ne pas dire un scepticisme certain, le "**pacte de responsabilité**" de François Hollande. Rappelons que ce pacte prévoit un allègement de 30 milliards d'euros des cotisations sociales patronales, financé par une réduction équivalente des dépenses publiques. Contrepartie, le président de la République attend des entreprises qu'elles créent des emplois.

Le scepticisme porte avant tout sur le mécanisme qui relie baisse des charges et créations d'emplois. Non que ce lien n'existe pas, au contraire, mais comme le fait remarquer François Bourguignon(1), spécialiste de la fiscalité, la masse salariale française représente 1000 Mds d'euros, les 30 Mds d'euros de baisse des charges représentent au mieux 3% de baisse de coût du travail, étalée d'ici 2017... A ce niveau, il est difficile de parler de choc, même de secousse. Un "léger frisson" serait sans doute une métaphore plus adaptée.

De surcroît, les baisses de charges concerneront a priori tous les salaires, les plus modestes comme les plus élevés. Or s'il y a bien un fait établi par toutes les études empiriques, c'est que **les baisses de charges sont efficaces si elles se concentrent sur les bas salaires**, au voisinage du SMIC. Et cela se comprend, nous explique Pierre Cahuc(2). Le coût du travail français, au niveau du salaire minimum, est 70% plus élevé qu'aux Etats-Unis et 80% plus élevé que dans les pays de l'OCDE. Si le gouvernement persiste, comme il l'a fait avec le CICE, à saupoudrer les baisses de charge, les résultats en termes de créations d'emplois risquent d'être décevants.

C'est pourquoi le débat sur les "contreparties" est totalement surréaliste. Comme dit si bien Pierre Cahuc "les acteurs de la vie économique réagissent aux mesures prises par les pouvoirs publics en fonction de leurs intérêts et non pour être agréables à nos gouvernants, encore moins pour leur renvoyer l'ascenseur". Le discours officiel nous renvoie une vision sinon archaïque, du moins simpliste, de l'affrontement de deux blocs monolithiques : le capital contre le travail. On peut discuter longuement sur l'antagonisme réel ou supposé de ces blocs, une chose est sûre : ils ne sont pas monolithiques.

Pour prendre un exemple simple, **les problématiques de coût salarial ne sont pas les mêmes** chez Peugeot-Citroën (PSA) et chez Dassault Systèmes. Le constructeur d'automobiles a un vrai problème de compétitivité-coût, face à une concurrence devenue mondiale. Une baisse des charges sur les plus bas salaires peut lui permettre de regagner de la compétitivité, donc des parts de marché, donc du volume et in fine de créer des emplois. Chez Dassault Systèmes (DS), n°1 mondial des logiciels de conception assistée par ordinateur, la problématique salariale est toute autre. Avec une marge opérationnelle de 31%, on imagine bien que DS n'a pas trop de soucis pour (bien) payer ses salariés. Une baisse de 3%, 5% voire 10% des charges salariales ne changera pas grand-chose à la politique d'embauche du groupe en France. Non, le vrai problème qui se pose à DS en France, c'est de pouvoir attirer et même conserver, sur ses sites français, la matière grise qui conçoit ses logiciels les plus performants. L'ingénieur de haut vol, spécialiste de simulation des turbulences laminaires en milieu hypobare, n'est pas payé au SMIC, on l'imagine. Son souci est alors d'échapper à la pression fiscale qui frappe les très hauts revenus français. Quelles contreparties demander à PSA ? C'est déjà bien que la société ait échappé au pire. Et à DS ? Eux, ils n'ont rien demandé.

On peut également s'interroger sur le volet "**réduction des dépenses publiques**", annoncé par le Président de la République. Qui, quoi, comment ? Pour l'instant le flou est total. Pourtant, la Cour des Comptes, a récemment livré dans son rapport annuel des recommandations sur le sujet. Jusqu'ici, nous n'avons pas l'impression que l'auguste institution de la rue Cambon ait été plus entendue que les années précédentes.

Nous ne voudrions pas terminer cette chronique sur une note trop pessimiste. Il est vrai que nous n'attendons pas grand-chose de ce pacte de responsabilité. Néanmoins, on ne peut nier que le Président de la République a effectué un virage sémantique. Oui, les entreprises créent de la richesse et des emplois ; non, on ne peut pas monter les impôts à l'infini ; oui, la dépense publique a atteint un seuil d'inefficacité. Ce ne sont que des mots, mais en politique, les mots, représentent beaucoup, voire l'essentiel. Peut-être François Hollande échouera-t-il à remettre sur pied l'économie française, mais il nous semble que ses successeurs éventuels ne pourront pas s'écarter du chemin qui vient d'être tracé.

Hugues de Montvalon, directeur de la banque Oddo

1) François Bourguignon, "Les limites du tournant Hollande" Les Echos 30 janvier 2014

(2) Pierre Cahuc "Le pacte de responsabilité aura peu d'effets sur l'emploi" Les Echos du 21 janvier 2014

Les avis et opinions que Oddo Banque Privée est susceptible d'émettre notamment sur les marchés et/ou les instruments financiers ne peuvent engager sa responsabilité. Ces informations sont données à titre purement indicatif et ne sauraient, en aucun cas constituer une incitation à investir ou à conclure tel ou tel type de transaction.

La réforme des retraites

La réforme des retraites du gouvernement Ayrault a été votée le 15 octobre 2013 par l'Assemblée nationale. On retiendra quatre mesures fortes pour rééquilibrer les comptes:

* Hausses des cotisations salariale et patronale de 0,1 point en 2014 et de 0,05 point ensuite de 2015 à 2017 soit au total 0,30 point supplémentaire à la charge des salariés et des employeurs. Cette mesure devrait rapporter 2,2 milliards € en 2014.

* Fiscalisation des majorations de pension pour les retraités ayant eu 3 enfants et plus qui devrait rapporter 1,2 milliards € en 2014.

* Report de l'indexation des pensions d'avril à octobre dès 2014 qui fera économiser 800 millions €.

* Nouvel allongement de la durée de cotisations portée jusqu'à 43 ans mais ne jouant qu'à partir de 2020 donc n'ayant aucune incidence sur les comptes 2014.

Mais l'exécutif a renoncé une nouvelle fois à prendre les mesures qui fâchent, c'est-à-dire rééquilibrer les retraites des fonctionnaires et des régimes spéciaux. Par ailleurs la réforme Ayrault fait l'impasse sur le besoin de financement des retraites complémentaires du privé, AGIRC et ARRCO, prétextant que ce dossier est du ressort de la négociation paritaire patronnat-syndicat. En attendant les réserves financières dont disposaient ces régimes sont en train de s'épuiser.

Quelques chiffres :

Nombre de retraités en 2011 : 16,4 millions

Rapport démographique : 1,3 cotisant actif pour 1 retraité en 2013

Pension moyenne de retraite : 1256 € par mois fin 2011

Poids des retraites : 13,6% du PIB

Déficits cumulés des retraites de 2002 à 2012 : 160 Md€

Régimes spéciaux : financés à 64% par des subventions

Cumul emploi-retraite

Selon la réforme des retraites de janvier 2014, si vous reprenez une activité relevant du même régime que celui qui vous verse votre retraite, vous pouvez continuer à percevoir l'intégralité de votre pension, si vous avez fait liquider vos retraites à taux plein. Sinon, vous ne cumulez vos retraites avec les revenus de votre nouvelle activité que dans certaines limites, variables d'un régime à l'autre.

En revanche, si vous reprenez une activité relevant d'un autre régime que celui qui vous verse votre retraite, cela n'a aucune incidence sur vos pensions, quels que soient votre âge et votre durée d'assurance, et vous pouvez acquérir des droits à retraite dans votre nouveau régime d'affiliation.

Majoration de pensions pour enfants

La quasi-totalité des régimes accordent des majorations de pension aux retraités (père ou mère) ayant eu ou élevé 3 enfants. Jusqu'à présent elles étaient exonérées d'impôt sur le revenu mais soumises aux contributions sociales (CSG et CRDS). Désormais elles sont imposables dans les mêmes conditions que vos pensions de retraite.

Exposition aux ondes

Vous pouvez obtenir gratuitement une mesure de l'exposition de votre logement aux ondes électromagnétiques. Il suffit pour cela de remplir le formulaire Cerfa n° 15000-01 accessible sur service-public.fr, et de le renvoyer à l'un des organismes habilités à solliciter les mesures (collectivités territoriales, associations agréées de protection de l'environnement, fédération d'associations familiales). L'agence nationale des fréquences (ANFR) instruit les demandes.

L'accès à ce service est d'actualité alors qu'une proposition de loi visant à modérer l'exposition du public aux champs électromagnétiques a été examinée à l'Assemblée nationale, le 23 janvier dernier. Elle entend limiter les diverses sources d'émission, par exemple avec la désactivation par défaut du Wifi et notamment celui de la box, l'interdiction du Wifi dans les crèches et les maternelles... Il est prévu également de créer un "cadastre électromagnétique" publié par l'ANFR.

Source : Intérêts Privés février 2014

APA et calcul des ressources

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ne doit pas être retenue comme ressource pour l'attribution de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, l'allocation supplémentaire d'invalidité, la pension de réversion et l'allocation de veuvage. Les assurés n'ayant pas obtenu ces prestations parce que l'APA a été prise en compte dans leurs ressources peuvent faire une réclamation auprès de la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

Instruction ministérielle 2013-8 du 5/12/2013

Pension de réversion

Dans tous les régimes de **retraite de base**, le conjoint survivant a droit à une partie de la retraite de son conjoint décédé. Cette pension est fixée à 54 % de la retraite du défunt. Mais son attribution n'est pas automatique. Il faut en **faire la demande** auprès de tous les régimes de base auxquels le défunt a cotisé. Pour cela il existe un **imprimé unique** de 8 pages (Cerfa 13364.02).

Seul le conjoint survivant au sens strict du terme a droit à une pension de retraite, ce qui exclut le partenaire de pacs et le concubin, quelle que soit la durée du mariage avec le défunt et même s'ils sont remariés ou vivent en couple.

Si le défunt a été marié plusieurs fois, la pension de réversion de la retraite de base sera partagée entre les ex-conjoints au prorata de la durée de chaque mariage. Mais si l'un d'eux décède sa part sera attribuée aux autres à compter du 1er jour du mois suivant le décès.

Si vous avez élevé au moins 3 enfants pendant au minimum 9 ans avant leurs 16 ans, votre pension sera majorée de 10%. Peu importe que vos enfants soient nés de votre union avec votre conjoint ou ex-conjoint décédé: il peut s'agir de vos enfants communs, de vos enfants ou de ceux du conjoint nés d'une précédente union.

Mais, attention, pour recevoir une pension de réversion au titre de la retraite de base, vos ressources annuelles doivent être inférieures, en 2014, à 19 822,40€ si vous vivez seul(e) ou à 31 715,84€ si vous êtes en couple.

Dernières nouvelles

Accords Macif/Matmut

La Macif et la Matmut ont confirmé avoir conclu une alliance en assurance responsabilité civile et dommages aux biens sur le marché des professionnels et des entreprises. En avril 2013, les conseils d'administration des deux mutuelles avaient donné leur feu vert, dans une lettre d'intention, à un projet de rapprochement en assurance dommages des TPE-PME.

Selon les termes de l'accord, la Macif entrera prochainement à hauteur de 40% dans le capital de Matmut Entreprises, qui deviendra Inter Mutuelles Entreprises. Sous réserve de l'accord de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), cette structure commune sera opérationnelle au cours du second trimestre 2014.

Inter Mutuelles Entreprises proposera une offre assurantielle qui viendra compléter les offres forfaitaires des groupes Macif et Matmut, leur permettant d'apporter des solutions en responsabilité civile et dommages aux biens adaptées aux besoins des entreprises, professionnels, associations gestionnaires, syndicats de copropriétés et propriétaires de murs commerciaux.

Par ailleurs, ils continueront de bénéficier des offres existantes au sein des deux groupes dans les autres domaines (véhicules, santé/prévoyance, finance/ épargne).

Avec ce rapprochement, la Macif cherche à prendre un nouveau départ sur le marché de l'assurance dommages des TPE-PME, après les difficultés rencontrées par sa filiale Macifilia (108 M€ de pertes en 2011). Le portefeuille de l'entité avait été réduit puis réintégré pour le solde dans Macif.

Sources : L'Argus de l'Assurance

Espace client MMA

Vous pouvez accéder à l'ensemble de vos contrats et effectuer des démarches en quelques clics en allant sur mma.fr. Vous pouvez, par exemple, consulter le montant de vos encours, réaliser un versement en ligne, suivre le déroulé des opérations et télécharger vos relevés d'épargne annuels.

Si vous ne l'avez pas encore ouvert, allez sur le site mma.fr et on vous donnera la marche à suivre pour vous inscrire.

Dernière minute

Vous allez trouver joint à ce bulletin la lettre annuelle de la Fondation des MMA.

Par ailleurs, dans quelques jours, pour les adhérents à l'AAAMMA, vous recevrez la convocation pour l'assemblée générale de notre amicale avec un coupon détachable vous permettant de donner pouvoir pour vous faire représenter. Merci de nous le retourner avant le 15 avril 2014.

La situation à Praga

Les décisions prises par Praga le 26 juin 2013 ont provoqué la réaction immédiate de nos représentants à Praga, mais aussi dans les semaines suivantes, de très vifs mécontentements exprimés par la quasi totalité des Amicales de Régions et de Compagnies. (Voir motion dans le bulletin n° 62 page 12)

Une table ronde -Agéa/Unaagar/Praga- s'est tenue à Paris chez Agéa le lundi 25 novembre afin de débattre des dispositions prévues en juin ainsi que de nos relations avec les instances de gouvernance de Praga. Cette table ronde de 4 heures s'est poursuivie, avant la réunion du Conseil d'Administration de Praga le 5 décembre, par de nombreux échanges téléphoniques avec Jean-Louis Jacob, nouveau Président de Praga et parallèlement avec Agéa.

Malgré nos interventions, les vôtres et les nôtres, il n'a pas été possible de faire revenir Praga sur le vote du mois de juin concernant les évolutions tarifaires 2014.

Toutefois, au cours du Conseil d'Administration du 5 décembre auquel participaient Régine Alméras, notre Représentante Titulaire, ainsi que Georges Belat, Personne Qualifiée, plusieurs de nos demandes ont été entérinées :

* Le Président Jacob s'est engagé à ce que, désormais, l'ensemble des dossiers qui seront soumis, tant au CA de Praga qu'à l'Assemblée Générale, soit l'objet d'une communication complète en direction des membres dans les délais impartis, c'est-à-dire avec les convocations.

* La refonte des statuts de l'Association Praga sera entreprise (objectif 06/2015), lesquels, au delà d'un toilettage nécessaire, ne remettront pas en cause le principe de la représentation majoritaire d'Agéa mais devront **prévoir une meilleure et logique représentation des assurés retraités**, donc de l'Unaagar. Dans cette attente le bureau de Praga décide d'inviter à ses réunions, les délégués techniques dont notre représentante Régine Alméras.

* Le bureau élargi va lancer (avec objectif 06/2014) une étude sur l'audit et l'éventuelle évolution du mode de calcul de la cotisation Praga 100 des retraités et de l'aide Praga au paiement de cette cotisation (plancher, plafond, coefficient pour carrière courtes, plancher-forfait spécial veuves etc....).

* Le système des frais de gestion perçus par Axa, Apria et Praga sera audité afin de rechercher des « pistes » de réduction de ceux-ci, ce qui devrait être profitable à tous les assurés.

De nombreuses réunions du bureau de Praga devraient donc se tenir. Dès que des décisions seront officiellement prises (notamment par le CA) vous en serez informés. En attendant, sachez que nous restons vigilants. Toute l'équipe qui m'entoure ne ménagera pas ses efforts pour continuer la défense des adhérents de nos Amicales.

Georges BELAT - Président de l'UNAAGAR -
- le 13 décembre 2013 -

Voyage dans l'au-delà.

**Vous êtes-vous posé la question de savoir ce qu'il y avait de l'autre côté de la vie ?
Pour une fois je ne résiste pas à vous conter une "histoire" personnelle.
J'espère qu'elle vous apportera quelque réconfort...**

Samedi 25 janvier 2014 – 15 h. Je me repose en remplissant la grille de mots croisés du quotidien régional. Soudain, j'ai l'impression d'être très fatigué. Je prends ma tension : normale mais un pouls qui bat à 35 alors qu'habituellement j'ai 55/60. J'attends un peu et reprends trois fois le tensiomètre : toujours 35 pulsations par minute. Je m'allonge un peu, espérant le retour à la normale.

A 18 h 30, j'appelle le 15 qui m'envoie une ambulance. Direction le Pôle Santé Sud où je suis pris en charge aussitôt. Un électrocardiogramme montre une anomalie dans le fonctionnement des ventricules. On décide de me transférer à l'unité de soins intensifs de cardiologie (USIC).

Branché en permanence, le pouls continue de ralentir : 30... 29... Un cardiologue passe et décide de me mettre sous perfusion avec un tonocardiaque jusqu'au lendemain.

Le lendemain dimanche les pulsations remontent à 40 puis 45. Je reprends espoir... mais dans la soirée, après avoir atteint 46 on redescend à 36.

Le cardiologue repasse et m'avise que je vais être implanté d'un pace maker demain en début d'après-midi.

Le lundi matin à 7 h 30 mon cardiologue habituel me rend visite et m'explique qu'il n'y a pas d'autre choix : mon cœur est bon mais le circuit électrique est endommagé. Il faut lui substituer un système de remplacement composé d'une pile et d'un câble électrique composé de deux fils qui relie, l'un, la pile à l'oreillette droite et l'autre au ventricule droit.

Toute la matinée est occupée en préparatifs : rasage du torse, lavage à la Bétadine, enfilage de la célèbre tenue sexy préopératoire : chemise ouverte derrière, chaussons et charlotte !

14 h : départ vers le bloc. Puis une attente interminable dans le couloir en attendant qu'une place se libère. 15 H 18 – je suis sur la table d'opération. Je vois devant moi une grosse horloge accrochée au mur. Une infirmière procède au nettoyage du torse (trois couches) et me branche de tous côtés.

15 h 30 : le chirurgien passe la tête dans l'encadrement de la porte : "C'est prêt, je peux me laver les mains ?" "C'est bon" répond l'infirmière. Le bal peut commencer !

15 h 35 : on m'injecte par le cathéter un antibiotique puis un anti-stressant. Puis commence le plus douloureux : les piqûres anesthésiantes sous la clavicule gauche. L'aiguille fouille la chair déversant son poison pour m'éviter de souffrir. On me prévient que si j'ai mal quand on va couper je dois leur dire pour faire d'autres injections (ce qui sera le cas).

Je ne vois rien, caché par le champ opératoire mais j'entends tout. Le chirurgien m'explique qu'il fait une entaille de 3 cm de longueur mais qu'il va chercher dans les chairs une veine suffisamment importante pour y intégrer le câble électrique. Il m'avise qu'il en a trouvé une mais qu'elle n'est pas exploitable. Il faut chercher plus loin, plus profond.

A partir de cet instant je n'entend plus rien, je tombe dans un certain brouillard (alors que je ne suis anesthésié que localement). Je me dirige dans un couloir très encombré vers un portique, un chambranle sans porte ni mur autour et dessus pour le soutenir. Ce portique mesure au moins trois mètres de haut sur deux de large. J'avance avec difficulté mais j'avance inexorablement comme poussé par une force invisible et incontrôlable.

De l'autre côté du portique il y a une clarté extraordinaire alors que dans mon couloir tout est sombre. Au-delà du seuil tout est propre et net alors qu'ici c'est sale et encombré. Là-bas tout semble calme alors qu'ici c'est bruyant.

J'entends qu'on m'appelle par mon nom mais c'est très loin. Je crois deviner une voix « il m'échappe » puis « restez ». C'est confus, je ne suis pas sûr des termes exacts. Malgré ces appels j'avance. Je n'ai qu'une idée en tête : passer la porte et dormir... dormir.. pendant des siècles, tant je suis fatigué.

J'arrive à la porte. Je réussis à la franchir en m'appuyant sur le chambranle gauche mais, aussitôt entré, curieusement, je contourne le bâti et repasse dans le couloir sombre, sale, bruyant.

Mais la lumière m'attire, comme un insecte par les soirées d'été se jette sur toute source lumineuse au risque de se griller les ailes, je repars en me traînant vers « la lumière », la beauté, le calme, la propreté, l'espoir, la vie...

Combien de fois ai-je passé le seuil pour repartir à chaque fois à peine entré ? Pourquoi ne pas avoir profité de l'occasion pour savoir... pour aller plus loin dans cette quiétude ouatée qui m'ouvrait les bras ?

Ce sera pour la prochaine fois. Mais je ne suis pas pressé, j'ai encore trop de choses à réaliser dans ce monde inconfortable, sale, ingrat... Pour l'instant, c'est mon monde et j'y tiens.

Mais l'autre, pour l'avoir entrevu, me semble si beau que je ne crains plus le passage inévitable. Je suis sûr qu'il n'y a pas au-delà du portique cette affreuse allégorie qu'on nous présente dans les livres, ce monstre masqué avec sa faux, mais certainement quelqu'un qui m'attend, non pas pour me juger mais pour m'accueillir les bras ouverts.

Le soir de mon opération « toute banale » j'ai appris que j'avais fait un arrêt cardiaque et que le chirurgien avait dû pratiquer un massage pour me ramener à la vie, pour m'empêcher de progresser vers... et oui, vers quoi ???

Gérard Levacher

**Désolé de ne pouvoir vous donner de plus amples détails.
Je ne suis pas allé assez loin pour savoir. Un grand merci au toubib qui m'en a empêché.**

Neuvième ouvrage de Gérard Levacher !

Nos adhérents connaissent Gérard Levacher pour son dévouement au service de notre amicale, mais savent-ils tous qu'il est aussi auteur à succès ?

Le 12 octobre 2013 il présentait son neuvième ouvrage sur le stand des auteurs du Maine et du Loir au salon - **la 25^{ème} heure du livre**- au Mans.

Après « *histoire de France de Beaumont le Roger* », « *histoires étonnantes et merveilleuses du pays de Parence* », « *histoires étonnantes et merveilleuses du pays des trois rivières* », « *la reine oubliée* », « *la fille du harki* », « *la reine des Siciles* », « *le chemin de l'Allière* », « *les gardiennes du feu* », Gérard s'est fait l'historien et le romancier de son « pré carré » le pays de PARENCE ; c'est le territoire où il a passé toute sa jeunesse.

Au retour d'un séjour de trente mois sous les drapeaux en Algérie, il entre en février 1960 dans les services de la MGFA. On le retrouve agent des Mutuelles du Mans à Beaumont le Roger dans l'Eure. Il quittera la Normandie pour revenir en Sarthe diriger un complexe sportif. Au moment de la retraite il reviendra au pays de son enfance « PARENCE ».

Ce neuvième ouvrage est un ensemble de 47 nouvelles, *toutes vraies assure l'auteur*, ayant pour cadre cette région qui lui est chère, à quelques kilomètres du Mans, entre Bonnétable, Savigné l'Evêque, Yvré et Connerré.

« *Ce sont des historiettes que j'ai collectées dans les archives départementales, au cours des registres paroissiaux, de la bouche des habitants. Les gens quand on les interroge, quand on les écoute, adorent parler, aiment se raconter. Ils répondent par un sourire, une photo, un document, un souvenir* ».

Parence, Légendes, contes et histoires vraies du pays de Parence,

est disponible dans les librairies Thuard et Doucet au Mans, mais surtout chez notre ami : Gérard LEVACHER - 17 rue des Cerisiers 72460 Savigné l'Evêque - tel : 02 43 27 27 92 - Mail : geranette@orange.fr



Jean Claude Gatineau et Pierre Épineuse

Encaissement des cotisations de notre amicale.

Rappelez-vous : « les quittances hors délais » étaient un des points noirs de notre profession.

Aujourd'hui les membres de votre conseil d'administration sont confrontés à ce problème pour :

* Les 3 contrats collectifs d'assurances souscrits par notre amicale : nous avons 30 jours à compter de l'échéance du 01/01, soit jusqu'au 31/01 de chaque année pour effectuer les mises à jour. Passé ce délai, nous devons régler la quittance émise par les sociétés.

* La cotisation amicale : celle-ci est de 33€ sauf pour le conjoint survivant dont le montant est ramené à 12€.

L'équipe qui gère cet encaissement, consacre son temps bien volontiers à notre association. Par contre nous avons un trop grand nombre d'adhérents qui manquent de sérieux.

Au 15 février 2014, nous avons dû adresser 90 rappels !!!

Nous souhaitons que ces retardataires prennent la résolution de régler leur cotisation avant le 31 janvier de chaque année.

Votre conseil d'administration AAAMMA vous remercie.

Avis de recherche

Une catégorie de retraités ne peut être listée par notre amicale : les agents MMA qui ont démissionné au cours de leur carrière pour se diriger vers une autre profession.

Nous avons repris contact avec quelques anciens collègues grâce à :

* Certains délégués régionaux

* Notre bulletin d'informations distribué chez les agents MMA en activité.

Ils sont très heureux d'avoir adhéré à notre amicale et de retrouver leur ancienne famille.

Nous appelons tous nos adhérents qui connaissent ou ont connu un ancien collègue dans ce cas, d'informer notre secrétariat : AAAMMA 17 rue des Cerisiers 72460 SAVIGNE L'ÉVEQUE ou Votre délégué régional

* Par téléphone au 02 43 27 27 92

* Par internet : geranette@orange.fr

N'oublions pas que les anciens agents MMA, qu'ils soient retraités ou non et les actifs en fin de mandat peuvent adhérer à notre amicale AAAMMA.

Nous comptons sur vous.

LES PAGES DE L'AMICALE AGAR AZUR

EDITORIAL



Chère amie, cher ami,

2013 s'en est allée. Bienvenue 2014 apporte-nous, joie, santé, bonheur et paix.

Et pour que cela fonctionne voici une recette magique un peu tardive mais peut être appliquée à toute période de l'année pour être efficace.

Prendre 12 mois complets Les nettoyer de tout ressentiment, haine, jalousie pour les rendre aussi frais et propres que possible

Maintenant couper chaque mois en tranche de 28, 30, 31 morceaux.

Puis tout doucement, incorporer dans chaque journée,

Un zeste de courage...une pincée de confiance...une cuillère de patience...une louche de travail...oui à la retraite, il y en a encore.

Mélanger le tout avec une généreuse portion d'espoir, de fidélité, de générosité et de douceur.

Assaisonner le tout avec un soupçon de rêves, une bolée de rires, et une pleine tasse de bonne humeur.

Verser maintenant la recette dans un grand bol d'amour.

Et pour terminer...

Décorer d'un sourire...Servir avec tendresse...

Maintenant vous avez 365 jours pour la savourer avec **Amour et Délicatesse**.

Mes souhaits pour l'Amicale en 2014 :

Que tous les délégués organisent des réunions régionales et que ces rencontres réunissent un grand nombre de participants. Venez y nombreux car ils s'investissent beaucoup. Louis Courivaud (délégué de l'Île de France et Secrétaire général) a déjà prévu la date le 1^{er} Avril, le lieu Restaurant l'Européen à PARIS, la distraction Visite du Musée des Arts Forains avec guide dans le quartier de Bercy.

Que nous fêtions dignement la naissance de notre Amicale. Elle a 20 ans c'est peut-être bien la plus ancienne des Amicales de Compagnie.

Qu'on choisisse ensemble la destination du futur voyage lointain (2016).

Que vous soyez tous en parfaite santé ou qu'elle s'améliore.

Que l'Amicale soit toujours plus attractive, plus joyeuse et plus dynamique que jamais.

Que ce futur printemps soit ensoleillé et rempli de tous les plaisirs de la vie.

Parlons voyage : comme l'a écrit **MARCO POLO** « Quelle que soit la longueur du voyage, il commence toujours par un premier pas. » Vous aurez le récit de notre voyage du Mexique dans le prochain numéro.

Je vous envoie toutes mes amitiés azuréennes et des bisous à vous toutes et tous.



C'est au printemps, le 9 Mars 1994 qu'est née...

AGAR AZUR

C'est dans une salle des locaux de la FNSAGA 104 rue Jouffroy d'Abbans que l'Amicale des Agents Retraités du Groupe Azur a vu le jour.

Raymond KROETZ initiateur du projet a été désigné comme Président, entouré de deux vice-présidents : Michel RAMSPACHER et Serge MADER.

Secrétaire : Roger BERNIER (décédé)

Secrétaire adjoint : Jean TEISSERE (décédé)

Trésorier : Jacques HUET (décédé)



La cotisation des adhérents a été fixée à 100 francs.

Le but de l'Amicale était de :

- Rassembler les collègues retraités dans un climat d'amitié et de solidarité ;
- Prendre contact avec les associations de retraités pour la défense des droits spécifiques des retraités



La première réunion du Conseil d'Administration a eu lieu le 22 novembre 1994.


L'Amicale compte déjà 66 adhérents pour favoriser ce développement deux axes sont privilégiés :

- Demander au Groupe Azur le listing des agents retraités qui reçoivent Azur Magazine.
- Prendre contact avec les Présidents des Amicales regroupées dans l'UNAAGAR.



A la deuxième réunion du Conseil d'Administration le 21 avril 1995, il est décidé de désigner des responsables de région pour organiser des réunions voire des sorties.

Le nombre d'adhérents progresse et s'élève à 75.

Après deux années d'existence l'Amicale réunit  membres et après une première démarche sans succès, il est demandé à nouveau à M. HUET la liste des agents retraités et celle des agents partant en retraite...



Le Groupe Azur pourrait-il accorder une subvention annuelle à l'Amicale ?

Eh bien oui, Monsieur Christian SASTRE a versé 5 000 frs pour aider l'Amicale dans son développement.

Tous les adhérents lui disent



Lors de l'Assemblée Générale du 3 juin 1996, l'Amicale fait part des conditions avantageuses qu'elle a obtenues d'Azur Vie pour la souscription des produits d'épargne et de prévoyance.

Les rapports avec le groupe Azur et Force Azur sont courtois. L'Amicale essaie de les rendre plus actifs et fructueux.

Lors du conseil d'administration du 5 novembre 1996, le nombre d'adhérents est de 90.

Jacques HUET et Michel RAMSPACHER sont invités par Force Azur lors de l'Assemblée Générale du 18 novembre 1996.

Six mois plus tard l'Amicale reçoit du Groupe Azur une subvention de 7 500 francs, mais le Président Raymond KROETZ fait part de ses difficultés à faire vivre l'amicale : peu ou pas de réunions régionales et difficultés non surmontées pour la parution d'un magazine.



L'année 1998 voit l'organisation de la visite du siège à Chartres



avec Hervé BARON.

Voici en quelques lignes comment AGAR AZUR est née puis s'est développée grâce à la volonté de Raymond KROETZ et de quelques collègues et amis membres du Conseil d'Administration qui nous ont montré le chemin à suivre pour que notre amicale nous accompagne.

Henri DESCHAMPS

UNE BELLE HISTOIRE D'ASSURANCE

Bernadette DEMANGE salariée dans une importante agence (49 salariés) raconte et appelle votre souvenir.

Tous les agents que nous avons été, se souviennent d'un gigantesque incendie à PARIS, le drugstore des Champs Elysées. (Vous pouvez encore voir sur Youtube les commentaires de Léon Zitronne).

C'était le 28/09/1972

Mon employeur de l'époque, LEJEUNE ET BADELON étaient des spécialistes reconnus et réputés des assurances spécifiques des pharmaciens.



Cette agence assurait la pharmacie située dans le drugstore au rez-de-chaussée.

Il faut savoir que l'incendie a pris naissance dans les premiers étages de l'immeuble PUBLICIS et que la pharmacie n'a subi que très peu de dommage. Les pompiers n'ont sauvé que la pharmacie. Quel exploit parce que tout l'immeuble est détruit et les autorités parisiennes décident de fermer la pharmacie et ce pour raison de sécurité.

Après le choc psychologique, Monsieur le pharmacien et son avocat prennent contact avec l'agence. Ils ont bien lu les garanties INCENDIE, PERTES D'EXPLOITATION, durée 18 mois. Ils sont confiants.

Mais la surprise est immense, lorsque Monsieur LEJEUNE annonce à son assuré qu'il n'y a pas de garantie.

Pourquoi demande-t-il ? Mais Monsieur, la pharmacie n'a pas brûlé ; vous subissez une interdiction d'accès à votre pharmacie et cela n'est pas prévu dans les contrats. Cela n'existe pas.

Je ne vous explique pas les dialogues. Que vais-je faire de mes 40 salariés ?

Réunion de crise à l'agence.

Notre contrat TOUS RISQUES PHARMACIEN est parfait sauf que...Que faire pour notre pharmacien très connu dans sa profession. L'agence assure 1500 pharmacies, les syndicats professionnels, les répartiteurs pharmaceutiques, un nombre important de laboratoires de fabrication et d'analyses médicales. Notre notoriété est en jeu.

C'est là que Messieurs LEJEUNE ET BADELON prennent les choses en mains et rencontrent la Direction du GAMF et vont expliquer les déboires de ce pharmacien en détresse.

Après plusieurs rendez-vous entre la Direction du GAMF, les responsables du service technique, des discussions, des négociations, LA SAGE, L'HONNETE Direction du GAMF décide enfin de régler la PERTE D'EXPLOITATION durant 18 mois.

Une nouvelle garantie venait de naître : **• INTERDICTION D'ACCES APRES INCENDIE •**

Voilà ce que des hommes et des femmes de bonne volonté sont capables de réaliser.

Votre fidèle Présidente.

Réunions régionales Limousin



Pour la première fois depuis de nombreuses années, les anciens agents MMA du Limousin (19+23+87) se sont retrouvés à l'hôtel Alexia à La Souterraine (23) le 4 décembre 2013. Après quelques informations partagées, ils ont retrouvé 10 agents en activité pour un repas plein de bonne humeur, de souvenirs et des projets d'avenir. De gauche à droite : Jean-Pierre DULAC, Michel PROUST, Jean-Pierre MAISONNIAUX, Christian FARGUIEZ, Michel VERLIAT, Jean PISSALOUX (accroupi), Bernard PAULY, Daniel BERNARD, Jean-Claude BABEIX.

Trois régions ont programmé une réunion de leurs adhérents au printemps 2014 :

- * La Bretagne le 27 mars à Lohéac (35)
- * La Basse Normandie le 21 mars à La Ferrière aux Étangs (61)
- * La Haute Normandie le 1er avril à Maison Brûlée (76).

Nous rappelons aux délégués régionaux souhaitant en faire de même que votre secrétaire général peut vous fournir une liste des adhérents actuels et potentiels, des étiquettes adresses et des timbres. Il ne vous reste qu'à choisir le lieu et la date !

Utilisez les nouveautés des avantages UNAAGAR 2014 /2015 :

Votre prochaine voiture ... jusqu'à 30 % de remise sur les véhicules neufs..
cliquez sur : www.clubauto-unaagar.com
ou téléphonez au 01 47 75 71 75



MMA recrute

Les métiers de l'assurance évoluent et le site de recrutement des MMA permet de montrer aux candidats toute l'étendue et la richesse de ses activités. En allant sur le site mmarecrute.fr vous trouverez des fiches métiers, des vidéos et des actualités. A montrer à vos petits-enfants...s'ils cherchent du travail.



Nous avons le plaisir d'accueillir au sein de notre amicale :

- Hervé GIRAULT de THENAY (36)
- Guy MEUNIER de Eguzon (36)
- Christian PAUTEX de Annemasse (747)
- Xavier Michel BOULEAU de Segré (49)
- Patrick LAVIGNE de Laval (53)
- Pierre Yves GALICE de Paris 5°
- Luc VACHON de Préfailles (44)
- Pierre FONTAINE de Baudemont (71)
- Christian DEROUET de Lonlay l'Abbaye (61)
- Stanislas HUNAUT de Rouen (76)
- Bernard PAULY de Bugeat (19)
- Jacques DUBUC de Rouen (76)

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de :

- Jean SCHIFFMACKER de Strasbourg (67)
- Jean Claude PRUNIAUX de Nogent sur Seine (10)
- Yves BOURREL de Limoux (11)
- Jacques HILLENMEYER de Macé (61)
- Gersende de QUATREBARBES de Tramayes (71)
- Marcel AUDRAIN de Paimpol (22)
- Ginette BERGOUIN de L'Isle Jourdain (86)
- Jean Marie DANILO de Romilly sur Andelle (27)

Notre amicale présente aux familles de nos amis disparus ses sincères condoléances.

Amicale des Anciens Agents des M.M.A.
17 rue des Cerisiers
72460 Savigné l'Evêque
Tél et fax : 02 43 27 27 92
email : geranette@orange.fr
Chargés de rédaction : Gérard Levacher pour AAAMMA
et Bernadette Demange pour AGAR/AZUR
Imprimé par Numériscan à Saint Pavace (72)